

*Œuvre d'art réalisée par les enfants pour les œufs de Pâques à partir de produits recyclés...
« La Fontaine à chocolat ».*



L'été approche et les beaux couchers de soleil reviennent... Merci Célia...



Saiguède



SOMMAIRE :

- **Page 2 :**
- Sommaire
- **Page 3 :**
- Édito
- **Page 4 :**
- Symbiosphère
- **Pages 5 :**
- Frais de transport en VSL
- Vos impôts
- Listes électorales
- **Page 6 :**
- Covoiturage
- Chenilles processionnaires
- **Pages 7 à 9 :**
- Conseils municipaux
- **Pages 10 et 11 :**
- Entretien avec Madame Le Maire

- **Pages 12 à 15 :**
- Évolution patrimoniale de Saiguède
- **Page 16 :**
- Grande enquête du Muretain Agglo
- Gemapi
- **Page 17 :**
- Muretain Agglo / Commune : qui fait quoi
- **Pages 18 à 21 :**
- Vie du village
- Stage de conduite
- Soirée Antillaise
- Commémoration du 19 Mars 1962
- RécupaLys
- Michel Couralet
- **Page 22 :**
- Manifestations à venir
- **Page 23 :**
- Infos pratiques

Directrice de la publication : Catherine Cambefort

Commission : Sandrine Brousset, Brigitte Ribère, Jean-François Déodat, Stéphane Nohet

Les mots du maire...

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Chaque année, au printemps, lorsque notre village s'éveille et qu'il fait bon parcourir nos chemins, vos élus, vos secrétaires sont occupés. Que font ils.... Rien diront certains, pas assez diront d'autres. Pour autant, ils travaillent et préparent le budget prévisionnel de la commune. C'est un acte important, réglementé, qui rend possible les actions qui seront menées dans l'année. Celui-ci en 2019 sera le dernier de la mandature. Voilà déjà quasiment 11 ans que vous nous avez confié les clés de notre village et la gestion du bien commun. Exercice complexe pour satisfaire chacun d'entre vous car nous devons toujours garder à l'esprit « **l'intérêt général** ».

Le budget est bien un élément de prévision d'actions pour l'année à venir. Le Compte administratif clôture l'année sur la base d'éléments effectivement réalisés.

Vous trouverez dans ce numéro quelques éléments qui retracent l'usage qui a été fait durant ces années de l'impôt communal.

Depuis notre arrivée, nous avons essayé d'être attentifs aux besoins de notre village et de nos administrés, de nos agents et ce malgré plusieurs réformes à fort impact pour la vie de nos communes et surtout dans la lisibilité des recettes à venir. Cela nous a conduits à retarder de nombreux projets.

Nous constatons des baisses de recettes importantes pour Saiguède notamment depuis la disparition de la Taxe Professionnelle et suite à la fusion des communautés de communes.

Les réformes nationales successives de l'urbanisme et les révisions du SCOT Toulousain (Schéma qui s'applique en local sur le Plan Local d'Urbanisme) nous classent dans les territoires à faible développement urbain et protection des terres agricoles stricte.

La loi NOTRe que nous avons combattue et les communautés de communes XXL ont amené les élus à choisir de rejoindre le Muretain Agglomération, un autre « monde » par rapport à notre ancienne petite communauté à 6 villages quasi-identiques, de nombreuses nouvelles compétences à exercer au travers de l'AG-GLO. L'harmonisation des pratiques est toujours en cours. Pour autant un choix assumé car notre bassin de vie est bien l'ancien canton avec Saint-Lys comme ancien chef lieux et non pas le Rieumoises ou Cazerès / le Fousseret.

Malgré ces turbulences institutionnelles et réglementaires, nous n'avons pas à rougir de nos actions. Nous avons essayé de doter en matériel, en patrimoine immobilier notre commune, tout cela avec un objectif important, **maintenir une fiscalité constante des foyers**. Néanmoins de nombreuses choses restent encore à réa-

liser.

Un pari sur l'avenir :

Cette année 2019 sera marquée par la rénovation et construction de l'École des 6 collines avec une enveloppe importante pour notre commune, l'emprunt sera étalé sur 20 ans. Je profite de ce moment pour remercier mes adjoints, les agents et l'équipe enseignante qui mènent ce projet à mes côtés avec une particulière attention car ces travaux auront lieu en site occupé. Le dossier concernant la préparation de la rénovation de la Salle des fêtes et l'accessibilité sera travaillé dès le lancement des travaux de l'École.

Je terminerai mon propos sur l'évolution de notre société, le climat de violence qui règne dans notre pays depuis plusieurs mois. Nous sommes des élus de territoires, pas surpris mais tristes de ce qui se passe. Nous observons et faisons remonter de nombreuses informations et nécessités ou difficultés des territoires aux corps intermédiaires comme l'Association des Maires de France, nos députés, nos sénateurs et cela depuis déjà longtemps. L'État ne peut exécuter ces missions avec du sur mesure, nous en sommes tous conscients. Malheureusement nous ne pouvons que constater la poursuite de la fracture territoriale, les inégalités, la fracture numérique, etc. La population se détourne de l'élu, certains de nos concitoyens ne respectent plus l'institution. L'individualisme se répand dans nos territoires y compris ruraux.

Chers Saiguédiens, ne soyons pas à l'image de cette société-là. Protégeons ensemble le « bon vivre » dans notre village. Retrouvons nous lors des manifestations organisées par le Comité des fêtes, par l'Association Amusons Saiguède pour les plus jeunes, à la pétanque, au Tennis, au Vélo, de la Zumba, du Ball-Trap, lors de la Course des Six collines.

Ces associations œuvrent pour notre village et ont besoin de nouveaux adhérents, de bénévoles même occasionnels, de participants. De nouvelles initiatives peuvent naître avec vous à leurs côtés.

Ne devenons pas village dortoir, faisons vivre Saiguède tous ensemble. Nous sommes tous à votre écoute.

Bonne lecture

Catherine Cambefort,
Votre maire



Symbiosphère

Symbiosphère est une SCOP (Société Coopérative et Participative) fondée en 2015.

Son objectif : aider la faune sauvage à cohabiter avec l'homme.



L'idée de base est simple : l'homme a détruit ou modifié les habitats naturels au fil du temps. Il faut donc reconstruire et installer de nouveaux refuges.

Ainsi, **Symbiosphère** construit ces boîtes pour que les insectes, les oiseaux, les petits mammifères retrouvent leurs espaces de vie.

Les refuges sont ainsi fabriqués à Fonsorbes à partir de bois provenant de forêts du Tarn.



Nichoir à Pic vert



Nichoir à belette



Nichoir à insectes



Nichoir à chauve-souris

Symbiosphère propose ainsi un catalogue important de refuges.

Le Muretain Agglo a lancé cette opération avec pour objectifs l'installation de refuges. Pour cela, il faut aménager un espace urbain favorable à l'environnement et ainsi lui redonner une autre fonctionnalité, celle de freiner l'appauvrissement de la biodiversité.

Il faut aussi participer à la lutte biologique durable contre les moustiques et la chenille processionnaire du pin (mais pas seulement). Et ainsi favoriser la pollinisation de manière globale.

Vous pourrez en savoir plus sur le site symbiosphere.fr ou 8 impasse des poussins à Fonsorbes, ainsi que sur la plaquette du Muretain Agglo qui a fait installer plusieurs nichoirs à proximité de l'école.



Infos...



Les frais de transport en VSL...

« Pour la prescription de votre transport,
C'est votre état de santé d'abord. »

La Caisse d'Assurance Maladie informe que désormais les frais de transport médical ne pourront être remboursés que dans les 3 cas suivants :

- Vous devez réaliser certains soins ou examens liés à votre état de santé
- Vos soins vous obligent à certains modes de déplacements
- Vous accompagnez une personne dont l'état de santé nécessite une assistance



Néanmoins, la prise en charge des frais de transport **ne pourra se faire**

que sur prescription médicale ou une convocation (du service médical de l'Assurance Maladie, de la commission régionale d'invalidité, d'un médecin expert ou pour un rendez-vous chez un fournisseur d'appareils). Il faudra aussi l'accord préalable de l'Assurance Maladie pour certains types de transports. Dans tous les cas, parlez-en avec votre médecin qui reste votre interlocuteur privilégié.

Vos impôts

La date limite de déclaration en ligne pour notre département est fixée au mardi 28 mai 2019 à minuit.

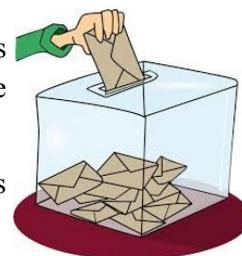
Quant à la déclaration « papier », elle doit être déposée au plus tard le jeudi 16 mai 2019 à minuit, y compris pour les résidents français à l'étranger.



Listes électorales

Vous trouverez sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur toutes les informations concernant votre inscription :

- Sur quelle liste vous êtes inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire)
- Pour vérifier que vous n'avez pas été radié
- Pour connaître l'adresse de votre bureau de vote



COVOITéo :
un service de covoiturage gratuit et local pour partager vos trajets quotidiens .
Un spot Co-voiturage à l'abri-bus devant la mairie de Saiguède.

Depuis le 1er mars 2019, Tisséo Collectivités expérimente un service de covoiturage sur les territoires périurbains du Muretain Agglo et du Sicoval avec l'opérateur Klaxit pour répondre aux besoins de déplacements domicile-travail sur notre territoire.

Ce service de covoiturage concerne les habitants et les salariés :

- Des communes du Muretain Agglo et du Sicoval non desservies en transports en commun Tisséo
- Se déplaçant à destination des pôles d'échanges métro multimodaux de Basso Cambo et de Ramonville, les gares de Muret et de Portet-sur-Garonne, les parcs de stationnement de Cugnaux-Tucaut et de Castanet-La Maladie.
- Des établissements en démarche de plan de mobilité et accompagnés par Tisséo Collectivités sur les zones économiques du Sicoval et du Muretain Agglo, ainsi sur sur Basso Cambo.

Et si vous covoituriez pour aller au métro, à la gare ou au boulot ? Une application sur laquelle l'inscription est gratuite.

L'application calcule automatiquement le coût du trajet, vous n'avez rien à faire ! Et pour les détenteurs d'un abonnement Tisséo ou d'une carte Pastel, vos trajets CovoitéO seront gratuits !

Une Garantie Retour pour **5 euros par an** pour sécuriser vos trajets retour . Ainsi, si votre conducteur vous fait faux-bond, Tisséo vous proposera un autre conducteur ou vous ramènera en transport en commun gratuitement. Et si ce n'est pas possible, Tisséo vous remboursera la course en taxi à concurrence de 50€ sur présentation de justificatifs.

Il ne vous reste plus qu'à télécharger l'application Klaxit.

**En savoir plus sur <https://covoiteo.info/experimentation-sicoval-muretain> —
Plus d'infos sur www.klaxit.com**

COVOITÉO
ROULEZ COLLECTIF



Les chenilles processionnaires.

Les endroits plantés de pins regorgent hélas de nids de chenilles processionnaires. On les repère aisément par les masses blanches solidement fixées aux extrémités des branches.

Entre février et mai, elles effectuent leur procession finale. De longues files apparaissent sur le sol. Les chenilles quittent alors leur arbre et cherchent un sol meuble et ensoleillé. Elles s'y enfouissent jusqu'à 20 centimètres de profondeur, pour effectuer leur nymphose.

Cette période particulière est vécue au ralenti par la chenille. Elle peut durer jusqu'à 5 ans. Ceci explique pourquoi l'éradication de cet insecte reste long et compliqué.

Le papillon né en juillet-août pour une durée de vie de seulement quelques jours.

Les dégâts de ces chenilles aux arbres sont importants et peuvent même les tuer. Mais les poils urticants qui les recouvrent et qu'elles libèrent dans l'air pour se protéger, restent dangereux pour les hommes et les animaux démangeaisons, œdèmes...).

Quelques idées pour lutter :

Détruire les nids entre septembre et février en coupant l'extrémité des branches puis les brûler avec une protec-

tion respiratoire et oculaire.

Installer des mangeoires afin d'attirer les mésanges insensibles aux poils urticants.

Capter et détruire les papillons grâce à un piège spécifique.

Capter et détruire les chenilles lorsqu'elles quittent l'arbre en disposant des cercles de glu autour des arbres.

Installer des éco-pièges autour des arbres. Ils bloquent la descente des chenilles en les dirigeant vers un sac rempli de terre. Les chenilles y poursuivront leur cycle de développement.

Dès le printemps, il suffira de récupérer le sac et son contenu et tout brûler.



Compte rendu du conseil municipal 1er mars 2019 (résumé)

PRÉSENTS : Catherine CAMBEFORT, Stéphane NOHET, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Sandrine BROUSSET, Robert FAURÉ, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Francis DUPIRE, Paul OLIVENCIA.

EXCUSÉS : Christian DONADELLO, Jean-Louis DUPUY, Philippe GARREL

01) Acquisition Tables Abri Communal – demande de subvention : Vote pour à l’unanimité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal divers devis concernant l’acquisition de tables et chariots pour l’Abri Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l’acquisition de tables et chariots pour l’Abri Communal auprès de la Société ALTRAD COLLECTIVITES pour un montant de 3 357.00 € HT et de demander à Monsieur Le Président du Conseil Départemental une subvention maximale pour mener à bien cette acquisition.

02) Acquisition tentes pliables - demande de subvention : Vote pour à l’unanimité.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal divers devis concernant l’acquisition de tentes pliables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l’acquisition de tentes pliables auprès de la Société TRIGANO MDC, pour un montant de 14 237.50 € HT et de demander à Monsieur Le Président du Conseil Départemental une subvention maximale pour mener à bien cette acquisition.

03) Acquisition Tracteur – demande de subvention : Vote pour à l’unanimité.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal divers devis concernant l’acquisition d’un tracteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l’acquisition d’un tracteur auprès des établissements DUPUY, pour un montant de 16 926.67 € HT et demander à Monsieur Le Président du Conseil Départemental une subvention maximale pour mener à bien cette acquisition.

Compte rendu du conseil municipal 10 avril 2019 (résumé)

PRÉSENTS : Catherine CAMBEFORT, Stéphane NOHET, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Sandrine BROUSSET, Robert FAURÉ, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Francis DUPIRE, Christian DONADELLO.

EXCUSÉS : Jean-Louis DUPUY, Philippe GARREL, Paul OLIVENCIA.

1) ONF – Opposition à l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’Office National des Forêts en lieu et place de la commune. : Vote pour à l’unanimité

Le Conseil municipal décide de refuser l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’ONF en lieu et place des services des communes avec un remboursement ultérieur.

Le Conseil municipal décide d’examiner toute action supplémentaire qu’il conviendrait de conduire jusqu’à l’abandon de ce projet.

2) Voyage scolaire : demande de subvention 2019 : Vote pour à l’unanimité

Madame le Maire expose à l’Assemblée le projet de Mme COLLI, Directrice de l’école de SAIGUEDE, concernant la classe découverte pour les élèves de CE/CM autour de la voile avec un encadrement de moniteurs agréés.

Le Conseil Municipal décide d’octroyer une participation financière de **20 euros par élève** (soit 780 euros pour 39 enfants) pour aider à financer la classe de découverte des élèves CE/CM autour de la voile avec un encadrement de moniteurs agréés;

3) Compte Administratif 2018 : Vote pour à l'unanimité hors la présence de Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui retrace les comptes de l'année et qui s'établit ainsi:

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Recettes :	436 053.41 €	Recettes :	162965.67 €
Dépenses :	<u>405 512.00 €</u>	Dépenses :	<u>139942,10 €</u>
Excédent de clôture 2018 :	30 541.41 €	Excédent de clôture 2018 :	23023.57 €
Résultat reporté 2017 :	<u>334 237.18 €</u>	Résultat reporté 2017 :	<u>-38379.57 €</u>
Résultat de clôture 2018 :	364 778.59 €	Résultat de Clôture 2018 :	-15356.00 €

4) Approbation Compte de Gestion 2018 : Vote pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures; Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Affectation du Résultat : Vote pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constate que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de 364778,59 €.

Il est décidé de l'affecter au solde d'exécution d'investissement pour un montant de 15356,00 € venant financer les investissements de 2018. et 7000,00 € pour le solde des restes à réaliser d'investissement.

Soit un report en fonctionnement de 342422,59 €

6) Notification des taux d'imposition : Vote pour à l'unanimité

Madame le Maire invite l'Assemblée à notifier le taux d'imposition applicable en 2019 à chacune des taxes directes locales. Le Conseil Municipal décide de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé : (maintien des taux de l'an passé), l'état actualisant chaque année les bases taxables. :

"ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION"

soit :	- taxe d'habitation :	16.24 %
	- taxe foncière bâti :	13.83 %
	- taxe foncière non bâti :	71.82 %

7) Subventions aux associations : Vote pour : 8

Madame le Maire propose à l'Assemblée le montant des subventions à accorder aux associations pour l'année 2019.

Messieurs Stéphane NOHET et Christian DONADELLO ne prennent pas part vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, le montant des subventions suivantes :

<i>Comité des fêtes</i>	4000.00 €	<i>MJC Projet passerelle CM1 CM2</i>	500.00 €
<i>Club Omnisport Saiguède (4 sections) :</i>		<i>MJC Club Famille Activités</i>	1 000.00 €
<i>Ball trap</i>	300.00 €	<i>MJC Subv fonctionnement</i>	500.00 €
<i>Pétanque</i>	300.00 €	<i>Entente St Lysienne</i>	200.00€
<i>Tennis - Tennis de table</i>	300.00 €	<i>FNATH</i>	100.00 €
<i>Section Course</i>	300.00 €		
<i>Association école Subv fonctionnement</i>	450.00 €	<i>Sapeurs-Pompiers</i>	100.00 €
<i>Voyage sur projets locaux</i>	2000.00 €	<i>U.S. Canton St-Lys Rugby</i>	100.00 €
<i>Projet piscine</i>	900.00€		
<i>Subv projet nuitée</i>	1000.00 €		
<i>AICA des Moulins</i>	300.00 €	<i>SAVES</i>	50.00 €
<i>Amusons Saiguède</i>	300.00 €	<i>Croix Rouge Française</i>	30.00 €
<i>Zumba</i>	300.00 €	<i>Subvention sur projet</i>	2 000.00€
<i>Saiguède Vélo Club</i>	300.00 €	<i>Anciens Combattants</i>	100.00 €
<i>Foyer Socio-éducatif collège fontenilles</i>	300.00 €	<i>CCAS</i>	1 600.00€

8) Vote du Budget Primitif 2019 : Vote pour à l'unanimité

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2019 est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Entretien avec Catherine Cambefort, Maire de Saiguède

« Parlez nous de votre période d'élue depuis 2008, date à laquelle vous êtes devenue le « Maire de la Commune ».

« Les années passent vite, les réformes se sont enchainées et les élus ont la sensation, malgré leur présence, de ne pas en avoir assez fait !

Pourtant nous n'avons pas cessé de travailler avec l'équipe malgré toutes les évolutions réglementaires et les contraintes administratives. Eh oui ! tout paraît simple pour le citoyen mais malheureusement chaque fois que germe une idée et que nous soulevons un petit caillou, une montagne réglementaire fait face à nous. Nous n'avons pas ici, dans notre village d'agent spécialisé, les élus doivent se débrouiller et acquérir vite les compétences indispensables à la bonne gestion de la commune, être sur le terrain, dans les bureaux, dans les instances connexes etc. C'est un quasi « boulot à plein temps ». Ça reste toutefois pour l'équipe et moi-même une belle aventure humaine malgré quelques déceptions parfois.

A notre arrivée, avec mon équipe, de nombreux challenges se dessinaient devant nous : des travaux à terminer notamment la rénovation de l'Église démarrée avant les années 2000, des engagements financiers de 2007 restaient à régler en 2008, le contentieux sur le Plan local d'urbanisme n'était pas jugé. 2009 a été marquée par l'annulation par la Cour Administrative de Bordeaux du PLU (document d'urbanisme majeur pour la commune) dans son ensemble malgré les sommes importantes déjà engagées comme les études sur l'opération du Gaillard avec un emprunt important étalé jusqu'en 2021. Cela ne nous permettait pas d'endetter la commune de façon importante sans augmentation des impôts ménages. Des choix s'imposaient.

Nous avons dans un premier temps réalisé un état des lieux précis de la commune, de nos bâtiments municipaux etc... tout cela jumelé à une étude financière prospective. Étude importante car elle permet d'éclairer les élus sur des éléments majeurs de gestion pris en compte par l'Administration pour le calcul des dotations versées à la commune. Des critères complexes comme la longueur de la voirie, le potentiel fiscal et financier des administrés, la pression fiscale ... de nombreux autres critères sont pris en compte. Cela permettait de clarifier nos doutes et questionnements mais surtout d'avoir une vision à moyen terme.

Nous devons aussi nous former avant de décider, de nous projeter, avec mes adjoints nous avons assisté à de très nombreuses formations gratuites dispensées par L'Agence Technique Départementale à laquelle la commune adhère. Nous devons tout connaître les éléments de base qui permettent la gestion communale dans les différents domaines des finances, de l'école, du social, de l'environnement, des marchés publics, de la gestion des cimetières, de l'urbanisme en perpétuel mouvement réglementaire etc..

Nous nous sommes également rapprochés de Monsieur le Sous-Préfet de l'époque Monsieur Loic Armand, qui avait bien voulu venir sur la commune un après-midi rencontrer les administrés sur place afin de régler certains conflits d'urbanisme notamment.

Pour autant nous ne savions pas que plusieurs réformes importantes impactant fortement l'avenir des petites communes allaient venir perturber cet horizon bien éclairci. Du coup chaque année, en fonction des nouvelles réglementations, nous avons dû adapter nos désirs de faire, d'investir à la réalité du besoin mais surtout de nos finances communales. Sans oublier l'entretien de nos routes communales qui représentent 12 kms pour desservir un territoire de 1186 hectares.

Nous n'avons pu tout réaliser malheureusement pour certains d'entre vous.

Notre devise a été « Intérêt général », « maîtrise des finances » « ne pas alourdir la pression fiscale » et doter notre commune de patrimoine tant immobilier que matériel afin d'être le plus autonome possible. Mais aussi afin que la commune puisse rénover et développer à l'avenir cet immobilier.

La recherche constante d'une année sur l'autre de réorganisation, d'achats au meilleur rapport /prix, de travaux afin de générer des économies sur le fonctionnement de la commune avec notamment d'importantes négociations sur l'éclairage public (pose d'horloge astronomique, changement de réverbère, pose d'ampoules à LED...), d'isolation de bâtiment (changement de menuiseries par exemple) et ainsi dégager des potentiels d'autofinancement destinés à réaliser des investissements.

La construction rénovation de l'école des 6 collines cette année pour un reste à charge communal d'environ 40%, la rénovation de la rue du 11 novembre et très certainement une partie du Chemin du Mescurt, l'acquisition d'un nouveau tracteur et le nouvel équipement école numérique viendront clore cette période d'investissement communal constant.

Vous pourrez, dans les pages suivantes prendre connaissance de l'Etat de la dette de 2008 à fin 2018. Vous verrez que hormis l'emprunt pour la rénovation de l'école tout récent, et les emprunts d'acquisitions immobilières, la majeure partie des emprunts contractés par cette équipe municipale de 2008-2018 auront été remboursés dans la mandature. Cela était un de nos engagements afin que les prochains élus en 2020 puissent avoir un delta financier disponible suffisant et mettre en œuvre la politique qu'ils souhaiteraient conduire dès leur arrivée.

Chacun peut mesurer le chemin parcouru. Cependant, il faudra encore penser à répondre aux nouvelles réglementations comme la mise à la norme de l'arrêt de bus environ 24 000 euros HT, la mise en accessibilité et sécurité du centre village et de certaines voies communales très circulées à trop vive allure, l'accessibilité des trottoirs, la mise aux normes de la salle des fêtes, poursuivre les mesures d'économies d'énergie sur les bâtiments comme la Mairie, le restaurant scolaire qui sont devenues des constructions d'anciennes générations. »

« Que pouvez-vous nous dire sur l'état de la dette de la commune et ses finances. »

« Vous pourrez voir cela dans les tableaux suivants. La commune fait réaliser une analyse des comptes par la trésorière de Saint-lys tous les ans. Celle-ci est disponible en consultation en mairie. La pression fiscale par rapport aux communes de notre même strate est correcte.

Mais ce qui peut m'inquiéter est plutôt la baisse de recettes importantes depuis la fusion des collectivités car nous constatons une baisse d'environ 70 000 euros dans nos comptes. Des éléments de calcul des dotations font que notre commune fait partie des communes à forte baisse de DGF (dotation globale de fonctionnement). »

Les chiffres 2018 n'étant pas encore parus, nous vous présentons quelques critères issus de l'année 2017.

Taux de taxes 2017 :

Taxe d'habitation : 16,24 % (moyenne nationale des communes de même strate : 12,24 %)

Taxe foncier bâti : 13,83 % (moyenne nationale des communes de même strate : 15,42 %)

Taxe foncier non bâti : 71,82 % (moyenne nationale des communes de même strate : 43,70 %)

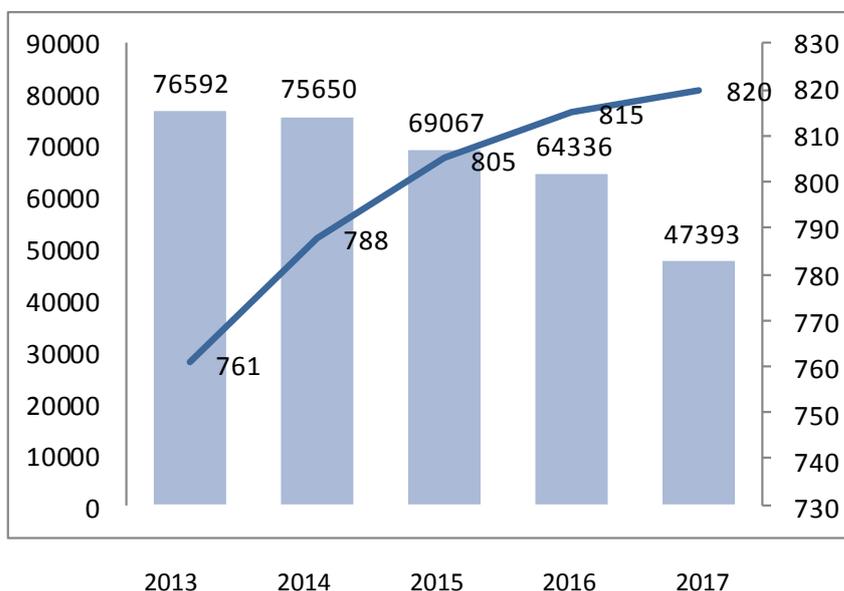
Les élus ne peuvent augmenter les recettes que de façon modérée sur les « taxes ménages ».

Voici la part par habitant dans le budget communal :

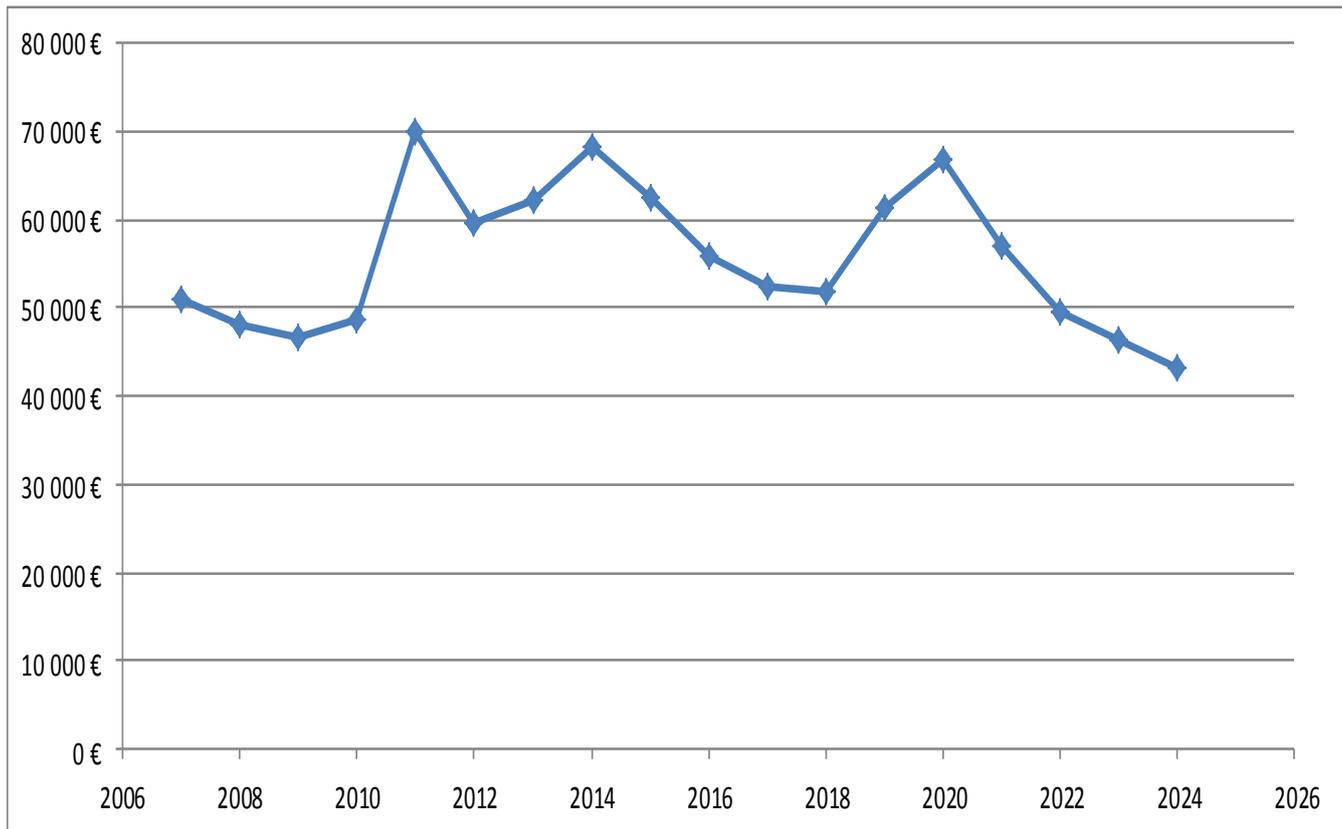
Taxe d'habitation : 201 € - Taxe foncier bâti : 106 € - Taxe foncier non bâti : 17 €.

Évolution de la DGF de l'état (colonnes) rapportée à l'évolution de la population (trait bleu) entre 2013 et 2017.

(Chiffres 2018 non communiqués à ce jour)



Évolution de l'endettement



Évolution patrimoniale de la commune

Année 2008	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Express Atelier	4 000,00 €	1 400,00 €			
Equipement sanitaires atelier	1 842,00€	921,29 €			
Aspirateur à feuilles	3 930,00 €	1 376,00 €			
Solde acquisition Foncière Mouret	65 000,00 €		35 000,00 €	1 300,00 €	2028
Travaux rénovation eglise et autre	17 024,00 €				
Travaux Routiers	14 400,00 €				
TOTAL	106 196,00 €				

Année 2009	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Autolaveuses (2)	3 396,00 €	1 189,00 €			
Ecole numérique	10 290,00 €				
Achat divers groupe, tél	5 579,00 €				
Travaux routiers	24 448,00 €	11 766,00 €			
TOTAL	43 713,00 €				

Année 2010	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Aire de jeux enfants 1	8 590,00 €				
Ventilateurs Salle des fêtes	1 142,00 €				
Deco de Noel	1 364,00 €				
Cablage mairie informatique	2 036,00 €				
Renovation éclairage public	2 680,00 €				
Travaux routiers	33 026,00 €	12 235,00 €			
TOTAL	48 838,00 €				

Année 2011	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Rénovation Monuments aux morts	2 090,00 €	500,00 €			
Plaque "école des 6 collines"	750,00 €				
Porte Salle Asso	1 662,00 €	514,00 €			
Aire de jeux 2	15 601,00 €	14 106,00€			
Equipement cuisine restaurant	6 235,00 €	4 247,00 €			
Four restaurant	3 520,00 €	2 361,00 €			
Bibliothèque	944,00 €				
Acquisition Ancien Atelier SI-VOM	201 616,00 €	100000,00 €	104 000,00 €	7 800,00 €	2031
Menuiserie salle des fêtes et mairie	16 107,00 €	8 000,00 €			
Nouveau poteau incendie	4 680,00 €	1 182,00 €			
Rénovation de l'électrification cloches	2 500,00 €	1 008,00 €			
Equipement informatique Mairie et sécurisation	12 711,00 €	3 424,00 €			
Matériel pour espaces verts	18 209,00 €	10 226,00 €			
Ordinateur portable et copieur	1 659,00 €				
Sono	1 694,00 €	506,16 €			
Plaque marbre autel église	350,00 €				
Travaux routiers	26 397,00 €	17 867,00 €			
TOTAL	316 725,00 €				

Année 2012	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Mise aux normes électrification salle des fêtes	5 887,00 €	2 943,00 €			
Travaux salle asso et chauffage	8 750,00 €	2 500,00 €			
Equipement sanitaire et bureau o ateliers	2 232,00 €	922,00 €			
Défibrillateur	1 200,00 €				
Achat élagueuse	986,00 €				

Echaffaudage	3 000,00 €	600,00 €			
Urne et isoloir	788,00 €				
Equipement outillage atelier	4 000,00 €				
Restauration confessionnal	1 430,00 €				
Illumination Noel	1 939,00 €				
Travaux routiers	37 600,00 €	21 206,00 €			
TOTAL	67 812,00 €				

Année 2013	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Acquisition foncière Maison Duzert	193 000,00 €	100 000,00 €	84 000,00 €	7 500,00 €	2028
Equipement sportif Multisport	98 232,00 €	53 312,00 €	48 000,00 €	5 735,00 €	2023
Eglise cimaises menuiseries	19 986,00 €	7 654,50 €			
Electricité atelier	5 545,00 €				
Tondeuse	1 505,00 €	301,00 €			
Echaffaudage, epandeur,lame	3 526,00 €	600,00 €			
Clim salle asso	2 099,00 €				
Lino école	4 234,00 €				
terrain pétanque plateau sportif	5 906,00 €				
equipement école	3 790,00 €				
Mobilier urbain	2 898,00 €				
Travaux routiers	31 850,00 €	17 980,00 €			
TOTAL	372 571,00 €				

Année 2014	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Enfouissement réseau Elec et Tél centre bourg	43 742,00 €	9 060,00 €			
Etagères archives mairie	1 090,00 €	544,00 €			
Travaux rénovation divers	11 500,00 €				
Mises aux normes diverses	1 990,00 €				
Remorque	2 750,00 €				
Travaux routiers	44 969,00 €	25 362,00 €			
TOTAL	106 041,00 €				

Année 2015	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Groupe arosage autonome	2 512,00 €	502,00 €			
Chauffage mairie	13 097,00 €	5 040,00 €			
Travaux divers et mise aux normes	5 738,00 €				
Matériels pour atelier et outillage	3 422,00 €				
Travaux salle des fêtes	1 260,00 €				
equipement école	2 271,00 €				
Travaux routiers	38 235,00 €	21 060,00 €			
TOTAL	66 535,00 €				

Année 2016	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Gouttieres kiosque	2 655,00 €				
Equipement outillage atelier	1 810,00 €				
Toiture école	4 550,00 €	1 820,00 €			
Jeux école de cour	2 431,00 €	1 212,00 €			
Borde incendie	3 054,00 €	772,00 €			
Renovation Buste Marie Madeleine	1 855,00 €				
Ateliers	142 589,00 €				
Travaux sur différent batiments	8 070,00 €				
Travaux routiers	80 038,00 €	21 000,00 €			
TOTAL	247 052,00 €				

Année 2017	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Sol souple aire de jeux	11 696,00 €	8 217,00 €			
Chauffage eglise	8 757,00 €	4 550,00 €			
Informatique Mairie	3 980,00 €	8 187,00 €			
Mur clocher et clocher	22 037,00 €	9 335,00 €			
Securisation Vigi pirate école et	9 801,00 €	5 016,00 €			
Rénovation Maitre autel	8 230,00 €	6 600,00 €			
Economie énergie éclairage mairie	2 093,00 €				
Gouttieres salle des fêtes	1 165,00 €				
Equipement et matériel divers	3 548,00 €				
Poteau incendie	3 054,00 €	742,00 €			
Travaux sur différent batiments	4 950,00 €				
TOTAL	79 311,00 €				

Année 2018	Montant Hors taxes	Subvention Départementale ou nationale	Emprunts	annuité	Terme
Toiture église	16 132,00 €	6 096,00 €			
Véhicule Service	8 848,00 €	4 424,00 €			
Véhicule fourgon	20 888,00 €	4 067,67 €	25 000,00 €	8 433,00 €	2020
Rénovation harmonium	1 950,00 €				
Panneau lumineux infos	7 738,00 €				
Travaux sur différents batiments	4 855,00 €				
Etudes pour rénovation école	25 553,00 €				
Equipement atelier	1 150,00 €				
TOTAL	87 114,00 €				

Soit, un montant indicatif d'investissement de 2008 à 2018 :

TOTAL HT 2008-2018	1 541 908,00 €
---------------------------	-----------------------

Ensemble améliorons votre quotidien !

GRANDE ENQUÊTE

pour mieux comprendre vos besoins

Famille Je donne mon avis !

Accompagnement du vieillissement Santé Logement Mobilité

Répondez au QUESTIONnaire

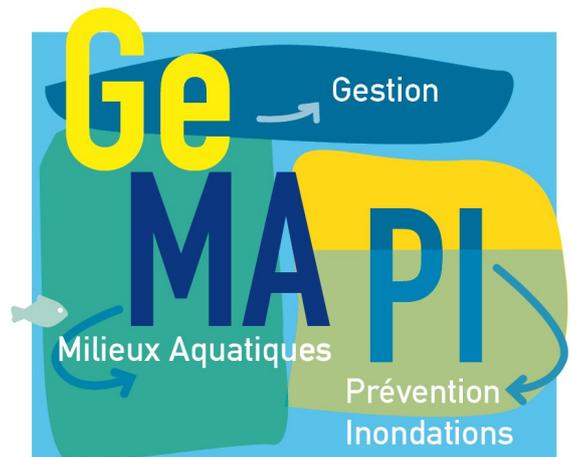
du 17 avril au 22 mai 2019

Cliquez sur le site aglo-muretain.fr

Le Muretain Agglo organise une grande enquête sur les familles.

N'hésitez pas à répondre sur le site de l'Agglo.

Le but est de mieux vous connaître et savoir répondre à vos demandes et préoccupations.



GEMAPI...

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence **Gemapi**, qui était une compétence d'État, est désormais confiée à l'Agglo du Muretain.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a été confiée aux communautés de communes et aux agglomérations.

Ainsi, c'est désormais le Muretain Agglo qui entretiendra notre ruisseau sur interpellation des besoins de la commune.

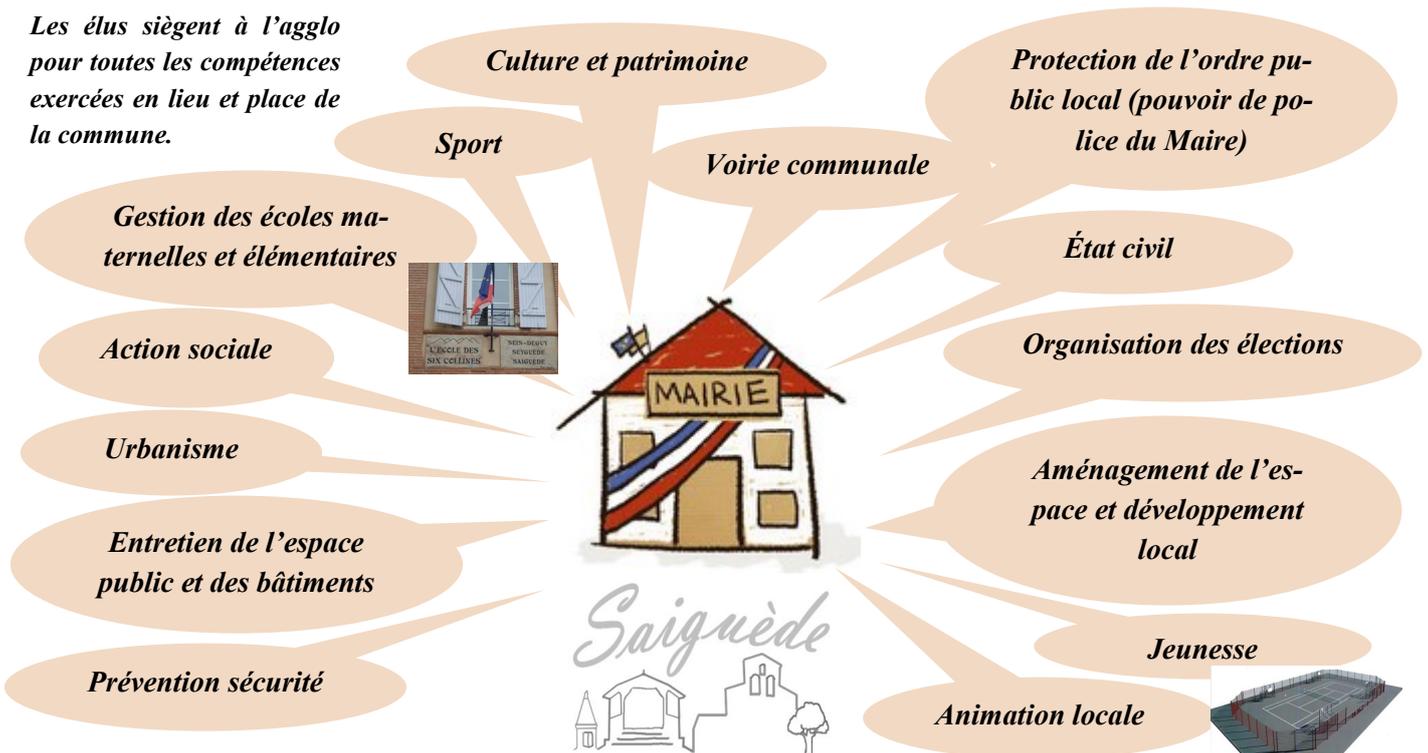
Le « qui fait quoi » du Muretain Agglo et de la Commune



Les élus siègent aussi dans divers syndicats :

SMEA Réseau 31 : Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement - **MANEO** : Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage - **SDEHG** : Syndicat départemental d'Énergie de Haute-Garonne - **SIECT** : Syndicat Intercommunal des eaux des Côteaux du Touch - **SMEPE** : Syndicat Mixte pour l'étude et la prévention de l'environnement dans le département de Haute-Garonne - **HGE** : Haute-Garonne Environnement

Les élus siègent à l'agglo pour toutes les compétences exercées en lieu et place de la commune.



La vie du Village

Soirée antillaise

Encore un grand succès pour la soirée antillaise concoctée par le Comité des Fêtes...

Plus de 200 convives ont su goûter au repas et aux produits locaux.

Puis ils se sont déchaînés sur la piste de danse jusqu'au petit matin...



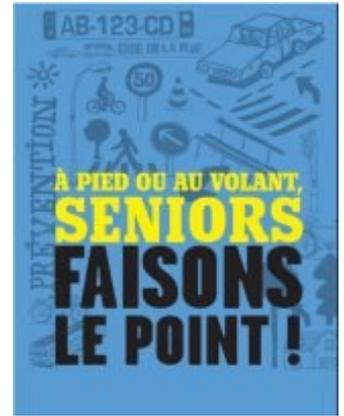
Commémoration du 19 mars 1962



Les anciens combattants ont accompagné les élus lors de la cérémonie du 19 mars 2019.

L'Entente Saint-Lysienne a encadré les discours officiels. L'un deux fut lu par Lucien Bonnafous.

Prévention routière



C'est avec plaisir que se sont retrouvés le vendredi 19 avril, quelques retraités saiguédiens. Ils sont venus pour une petite révision du code de la route, organisée par la municipalité, avec la participation de la sécurité routière.

Ce fut un après-midi d'échanges chaleureux et de rires autour du simulateur installé pour l'occasion.

Un grand merci à Sandrine Brousset et Jérôme, notre employé technique, pour leur aide précieuse.

Récup@lys... « Première... »



*Dans le précédent numéro, nous vous avons informé de l'installation d'une recyclerie à Saiguède. **Récup@lys** a ouvert ses portes samedi 16 mars.*

C'est sous un soleil radieux que la journée s'est déroulée. Juste une avant-première pour permettre aux Saiguédiens, chineurs et promeneurs de découvrir un nouveau lieu d'échange et de partage. En effet, l'ouverture officielle ne pourra se faire qu'après la réalisation de travaux obligatoires : modification des issues, des accès, etc. De gros travaux en perspective...

Ces travaux devraient être effectués dans le courant de l'année. Bien entendu, tout cela nécessite des fonds... et ils y travaillent même s'ils n'ont pas encore récolté suffisamment malgré les demandes de subvention auprès de l'ADEME, la Région Occitanie, le Conseil Départemental, la participation à des concours et bien sur la vente d'objets en direct...

A noter qu'ils ont concouru et obtenu le 1^{er} prix « Trophée de la vie locale » du Crédit Agricole . Bravo !

*En attendant donc le moment où la recyclerie pourra être ouverte régulièrement, ils ont obtenu l'autorisation pour des petites journées « portes-ouvertes », à raison d'une ouverture par mois. **Récup@lys** a aménagé les anciens ateliers (ex SIVOM puis ex ateliers de notre ancienne communauté de commune : CCRCSA) pour en faire un espace chaleureux, propices aux échanges et au chinage.*

C'est avec un grand sourire que l'équipe des bénévoles nous a permis de découvrir la caverne d'Ali-Baba qui s'installe progressivement.

Ils ont eu une soixante de visiteurs alors qu'ils n'avaient pas fait de pub. Certains d'entre vous êtes venus leur rendre visite, à pied, à vélo, en voiture : ils ont été ravis de vous recevoir.

Qui dit recyclerie, dit foutoir ?...

Détrompez-vous ! Les objets récoltés sont mis en valeur, bien présentés : il y a des étagères où l'on trouve de la vaisselle, des tableaux sur les murs, un canapé, une table basse pour s'asseoir ou bien pour les acheter : tout est possible !

Récup@lys est une association qui recueille tout ce que contient une maison : assiettes, habillement, étagères, couverts, vieux meubles en état, objets en tout genre, du moment où ils peuvent resservir ou être détournés.

Tout ce qui est récupéré est proposé à des prix défiant toute concurrence : récupérer ce que vous jetteriez pour que d'autres en profitent.



D'ailleurs, si vous connaissez quelqu'un qui voudrait se débarrasser d'une balance industrielle, n'hésitez pas à les mettre en contact : cela permettra de peser les éléments recyclés, et évaluer l'impact écologique en terme de recyclage.

A terme, des ateliers seront proposés : atelier rénovation de meuble, atelier réparation, etc...

Récup@lys a également récupéré notre bibliothèque pour lui permettre de revivre. Pour le moment, c'est l'heure de l'appropriation des lieux et trouver un mode de classement où les bénévoles pourront s'y retrouver plus facilement. Volontaires bienvenus pour aider à ce travail de classement, identification des livres.

C'est une équipe de bénévoles prête à accueillir plein d'autres bénévoles pour les aider dans cette aventure qui a pour but de créer du lien.

L'association a débuté avec 8 bénévoles très actifs, d'autres bénévoles ont commencé à se faire connaître pour donner un petit coup de pouce mais plus ils seront nombreux, mieux ce sera en fonction des disponibilités de chacun : recevoir, trier, ranger, bricoler...

Vous aimeriez faire partie de l'aventure du ré-emploi pour donner un coup de main, apporter un peu de votre temps ? Vous serez les bienvenus ! Vous savez faire des choses et souhaitez contribuer ? : bricoleurs, artistes, conteurs, quel que soit ce que vous souhaitez apporter, venez rencontrer cette équipe dynamique qui vous accueillera avec un large sourire.

Et vu les travaux à réaliser, les bricoleurs volontaires ne seront pas de trop. Et si déplacer des meubles ne vous effraie pas, c'est encore mieux ! Petite ou grande aide, votre contribution ne pourra être qu'un plus pour espérer voir la réussite de l'installation de cette entreprise humaine au cœur de notre village.

En attendant d'être bien installés, **Récup@lys** tentera d'ouvrir ses portes une fois par mois dans un premier temps pour vous permettre de découvrir ce nouveau lieu convivial et utile : moins de déchets et fini les choses inutilisées dans vos tiroirs, placards et garage !

Les dates des prochaines portes-ouvertes seront affichées sur le panneau lumineux au cœur de votre village.

Voici en avant première les prochaines dates, à vos agendas ! Samedi 11 Mai puis Samedi 15 Juin.



Pour préparer tout cela, les bénévoles se retrouvent à Récup@lys les vendredis et samedis après-midi de 14h à 17h.

Si vous avez des choses à leur amener, c'est dans ces créneaux là. Si vous avez des meubles encombrants, mieux vaut leur téléphoner avant pour s'assurer qu'ils peuvent réceptionner l'élément.

Nous espérons que les saiguédiens vous serez nombreux et saurez apprécier ce nouveau service.

Contacts : Tel : 06.20.46.56.65 - E-mail : recupalys@gmail.com

Facebook : Recupalys

Rue Fondvieille à Saiguède (anciens bâtiments du Sivom)

Michel Couralet...

Le bénévolat à l'honneur!



Michel est une figure connue de Saiguède et ses environs. D'abord comme Président du club de Rugby de Saint-Lys, puis comme correspondant de la Dépêche du Midi pour les sports et la vie locale de Saint-Lys et quelques villages alentours, dont Saiguède. Mais peu connaissent l'intégralité de son parcours et son investissement. Parce que Michel ne se met jamais en avant. Il œuvre discrètement au service des autres.

C'est par hasard qu'on a appris qu'une médaille lui avait été remise. On a décidé d'aller passer un peu de temps avec lui. Il nous a reçus, sourire aux lèvres et flatté qu'on lui consacre un peu de temps et quelques lignes dans le journal de son village. On a discuté plus de deux heures, de son enfance, de sa carrière et du temps passé dans les associations.

Madame La Ministre des Sports lui a remis la Médaille d'Or de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. Tous les lauréats de cette promotion ont été reçus au Stade Toulousain lors d'une cérémonie pour honorer notre Michel et tous les autres médaillés. Une pensée pour Brigitte Alléguède, Présidente du Judo Saint-Lysien et récompensée d'une médaille d'argent.

Michel est né au siècle dernier dans les Landes, à la frontière du Gers, à Aire sur Adour (Landes). C'est là qu'il fait ses premières armes à Bréguet Aviation, comme premier emploi après le lycée technique. Deux ans plus tard, l'usine ferme et Michel rejoint l'Usine Dassault à Montaudran. Il finira sa carrière professionnelle en 1988 à Colomiers.

C'est à Aire sur l'Adour qu'il rencontre une demoiselle venue du limousin, Mireille. Ils s'installent à Saiguède en 1974. Deux enfants naîtront de cette union, Nadine et Jean-Jacques.

Lors de sa période professionnelle, il découvre l'arbitrage de rugby, presque par hasard, lorsque les clubs internes se rencontrent. Il est repéré par la qualité de son arbitrage. La suite coule de source : arbitre fédéral, puis national. A la retraite arbitrale, il devient délégué.

A Saint-Lys, il connaît le club par cœur. Il fut entraîneur des juniors et des séniors. Il sera même président du Rugby de 1998 à 2002. Mais ce qui compte le plus à ses yeux, c'est lorsqu'il décida de créer l'école de Rugby, en 1975. « *Parce que c'est là que tout se joue* », nous dira-t-il. « *Et le rugby d'aujourd'hui?*, lui demande-t-on? *Qu'est-ce que c'est que cette histoire de vidéo, lâche-t-il! Comment on faisait, nous, à l'époque pour arbitrer, sans se tromper? Et puis ça hache les matches... Quant au beau jeu, heureusement qu'il y a le stade (toulousain)... Qu'est-ce que ça joue bien... »*

Le rugby, Michel y a baigné dedans toute sa vie. Comme dans le sport. Mais aussi la presse. Il a commencé là aussi par hasard. Les défenseurs du Moulin de Saint-Lys font appel à lui pour un article en 1994. C'est celui dont il est le plus fier. Cet article interpelle un village voisin et mobilise les bonnes œuvres saint-lysiennes. Le Moulin a pu être restauré.

Michel a écrit de très nombreux articles sur la vie locale et sportive de Saint-Lys et des communes alentours comme Empeaux et Saiguède. Il y raconte les événements importants. A Saiguède, il écrit l'article sur notre ormeau quadri-centenaire qui déposa un jour les armes et que les anciens ont remplacé par le kiosque

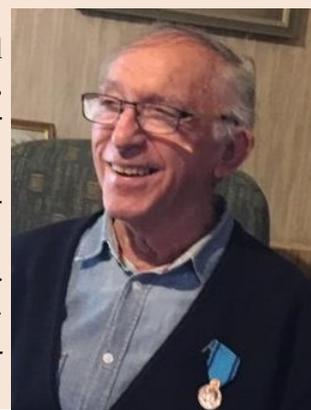
Michel est toujours le président de la FNACA. Il travaille aux souvenirs, travaille pour que la mémoire ne s'efface pas.

Michel a reçu sa médaille le jour de son 56ème anniversaire de mariage avec Mireille qu'il rejoignait en 203 lorsqu'il travaillait à Toulouse et qu'elle était encore à Aire. Sans elle, rien n'aurait été possible tant a-t-elle su l'accompagner, sans bruit, pour lui permettre d'aider les autres.

Nous avons passé un excellent moment avec Mireille et Michel Couralet. Ce fut un immense bol d'air. Merci à tous les deux.

Quelques dates... Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif : 1993 : lettre de félicitations, 1994 : Médaille de Bronze.. 2002 : Médaille d'Argent. 2017 : Médaille d'Or. FNACA : Médaille d'Honneur en 2007. Rugby : 5 médailles pour les finales de Midi-Pyrénées arbitrées. Saint-Lys : Médaille d'Honneur de la ville en 1990.

Vingt et un



Manifestations à venir...



Vendredi 10 Mai

Soirée Poker / Belote

Par Le Comité des Fêtes

Samedi 15 et Dimanche 16 Juin

Concours Par Le Club de Pétanque



Dimanche 23 Juin

Concours Régional

Par Le Club de Ball-Trap

Mardi 25 Juin et Mardi 2 Juillet

Spectacles de fin d'année de l'École



Vendredi 5 juillet

Master Zumba par Happy Dance

Samedi 6 et Dimanche 7 Juillet

Concours Par Le Club de Pétanque



Toutes les manifestations sont annoncées sur le panneau lumineux du village

Horaires

La Mairie :

lundi : 15h30 à 18h – **mardi :** 15h30 à 19h
mercredi : 9 h à 12h – **vendredi :** 15h30 à 18h –

Tél : 05.61.91.68.74

e-mail : mairie@saiguède.fr

Site de Saiguède : mairiedesaiguède.fr

La Communauté des Communes Rurales des Côteaux du Savès

et de l'Aussonnelle

A fusionné avec Le Muretain Agglo

Accueil : 05.34.46.30.30

Site : www.agglo-muretain.fr

Responsable ALAE / ALSH :

06.44.16.91.89 ou 05.61.76.85.34

Renseignements factures, paiements :

Romain Clauzet : 05.34.46.61.05 ou

romain.clauzet@agglo-muretain.fr

Numéro unique petite enfance:

05.34.60.10.40 de 09h00 à 12h00

Le Relais Assistante Maternelle

(R.A.M.) :

ram@agglo-muretain.fr

Votre déchetterie de Saint- Thomas :

Du 1er avril au 15 octobre :

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 18h30 :

Le samedi : de 10h à 13h et de 14h à 18h30

Du 16 octobre au 31 mars :

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 17h :

Le samedi : de 10h à 13h et de 14h à 17h

Vous pourrez obtenir un autocollant à la Mairie pour y accéder, sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

Les ordures ménagères sont ramassées chaque jeudi

Le tri sélectif est relevé 1 mardi sur 2.

Divers

POMPIERS : 18 - SAMU : 15

GENDARMERIE : 17 – 05.34.47.01.80

Centre anti-poison : 05.61.77.74.47

Eau : 05.61.56.00.00 - EDF : 0 810 131 333

Les pharmacies de garde autour de Saiguède :

Pharmaciesdegarde.com ou le 3237

Toulouse Accueil Soins Urgents

ENFANTS - Ouvert 7 jours sur 7

COMU (Centre d'Orientation Médical Urgentiste)

05.34.59.74.01 (Centre Médical Bernadet)

Plaisance du Touch

3966 : Toujours un médecin à l'écoute des

patients en Midi-Pyrénées

(la nuit, le week-end et les jours fériés)

Le « bruit » :

Lundi au vendredi :

8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h et 16 h à 18 h

(Le non-respect de ces horaires est une infraction passible d'une amende conformément à l'article 131-3 du code pénal)



Le piéton de Saiguède...

Est ravi de constater qu'un radar pédagogique a été installée à l'entrée du village (route d'Empeaux), afin de limiter la vitesse excessive de certains automobilistes et ainsi améliorer la sécurité de tous.



COVOITURAGE



A constaté avec plaisir l'installation d'une aire de covoiturage à disposition des conducteurs à l'abri bus, en face de la mairie, afin de faciliter les trajets en direction de Toulouse ou ailleurs.



Vendredi 21 juin à 20 h 30

Feu
de la Saint-Jean
Par Le Comité des Fêtes



Spectacle musical à l'église à 20h30 suivi du feu.
Venez participer à ce beau moment de convivialité...
Sandwiches et buvette...